

**DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME**  
**ARRONDISSEMENT DE ROUEN**  
**VILLE DE GRAND QUEVILLY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION** : 6 octobre 2020

**PRESENTS** : M. ROULY, Maire, M. MARUT, Mme DUBOIS, M. EZABORI, Mme GUILLEMIN, M. ROSAY, Mme MAILLET, M. ASSE, Mme DUNET, M. TERNATI, Mme FERON, Adjoints au Maire.

Mme DIALLO, Mme BERENGER, Mme RIDEL, M. BOUTEILLER, Mme D'ASTORG, Conseillers Municipaux Délégués.

M. COLLEATTE, M. TORRETON, M. LEROY, Mme ARSENE, M. FONTAINE, Mme QUINIO, Mme DECAUX-TOUGARD, M. JACQUES, Mme VORANGER, M. LECOMPTE, M. PREPOLESKI, Mme TLICH, Mme FROGER, M. GRYSZATA, Mme LEGROS, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : M. SEGALLEN, Conseiller Municipal Délégué.

Mme LEFRANCOIS ET TAHER, Mme BENZERROUK, M. LANOE Conseillers Municipaux.

**SECRETARE DE SEANCE** : M. LEROY, Conseiller Municipal, assisté de Mme TARANTINI, Rédactrice juridique.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Présents : 31

Nombre de Votants : 35 (4 pouvoirs).

### **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021**

La loi NOTRe pose les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux élus et aux citoyens. Il est soumis au Conseil Municipal puis transmis aux services métropolitains et préfectoraux.

- Conformément aux dispositions législatives, le Rapport d'Orientation Budgétaire doit répondre à plusieurs objectifs :
- Informer de la situation budgétaire de la commune avec une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de la commune.
- Présenter la structure et l'évolution des frais de personnel et des effectifs avec leur évolution prévisionnelle, l'exécution des dépenses dédiées, les rémunérations et le temps de travail.
- Permettre de discuter des orientations budgétaires et des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

### **Partie 1 – Les éléments du contexte**

#### **Le contexte national**

Le contexte économique national était fragile à l'aube de la crise sanitaire. Cette situation s'est effondrée en mars dernier avec la pandémie de COVID-19. Avant cet épisode, l'OCDE s'attendait à une croissance mondiale « la plus faible depuis la crise financière avec des risques qui continuent de monter ». La France, selon lui, atteindrait une croissance à 1,2% en 2020. Or, dans son point de conjoncture du 8 septembre 2020, l'INSEE prévoit une contraction du PIB de 9% au total sur l'année 2020. Le péril sanitaire a conduit à une grave crise économique. Cette situation a fortement éprouvé et va continuer à impacter l'emploi et le

pouvoir d'achat de nos concitoyens. Le gouvernement a lancé, le 3 septembre dernier, un plan de 100 milliards d'euros pour redresser l'économie. Cependant les mesures concernant le secteur communal comportent de grandes incertitudes. Le feuillet de la réforme de la taxe d'habitation perdure alors que l'avenir des dotations n'est pas non plus arrêté. Dans ce cadre, la Ville de Grand Quevilly entend bien poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses publiques tout en maintenant son taux d'investissement et en apportant une réponse moderne, durable et appropriée aux besoins des habitants.

### La situation locale et les besoins du territoire

La Ville de Grand-Quevilly compte, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 25 945 habitants et fait partie des rares communes du département qui gagnent encore des habitants (25 652 en 2017). Cette situation est le fruit des récentes opérations de construction sur la ville (Matisse, Champlain, Auriol, Clos du père Jules – phase 1 et 2) et contribue à l'attractivité de la Ville au sein de la Métropole Rouen Normandie encouragée par la qualité des services publics locaux, la vitalité des associations et du tissu économique. L'Avenue Bois Cany poursuit son extension avec l'ouverture régulière de nouvelles enseignes et vient ainsi compléter l'offre du centre commercial Sud 3.

Cette dynamique globale complète la photographie de notre commune qui se caractérise traditionnellement par l'importance de son parc locatif social (67,3 % des logements) et une population composée majoritairement d'ouvriers, d'employés et de retraités.

A noter que 29,6% de la population a plus de 60 ans, ce qui est supérieur de 5 points à la moyenne nationale et invite à une attention particulière envers ce public.

### L'évolution du budget communal

Pour rappel, le Budget Principal 2020 de la Ville se décomposait comme suit :

(hors mouvements d'ordre)	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	35 105 113 €	35 105 113 €
INVESTISSEMENT	10 889 113 €	10 889 113 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 994 226 €</b>	<b>45 994 226 €</b>

Les résultats de fonctionnement des exercices précédents s'établissaient ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
2014	35 899 285.69 €	37 616 392.43 €	1 717 106.74 €
2015*	34 283 602.86 €	36 406 204.54 €	2 122 601.68 €
2016	35 450 964.99 €	38 000 702.58 €	2 549 737.59 €
2017	35 993 350.48 €	39 656 802.55 €	3 663 452.07 €
2018	38 466 359.24 €	42 795 530.39 €	4 329 171.15 €
2019	37 076 249.69 €	40 826 573.56 €	3 750 323.87 €

(\*) Transfert à la Métropole Rouen Normandie de la compétence « voirie » et des personnels dédiés

Concernant l'investissement, les résultats (hors restes à réaliser) étaient les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
2014	7 773 455.43 €	10 808 034.23 €	3 034 578.80 €
2015	7 273 920.35 €	10 137 930.30 €	2 864 009.95 €
2016	6 231 125.71 €	10 645 392.36 €	4 414 266.65 €
2017	11 877 430.61 €	11 349 671.25 €	-527 759.36 €
2018	9 626 594.31 €	12 855 456.10 €	3 228 861.79 €
2019	11 026 348.44 €	13 547 207.55 €	2 520 859.11 €

## A/ La section de fonctionnement

### 1- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (hors résultat antérieur, opérations d'ordre et produits exceptionnels) s'élèvent à un montant total de 35 642 379,94€ (35 534 991,17€ en 2018).

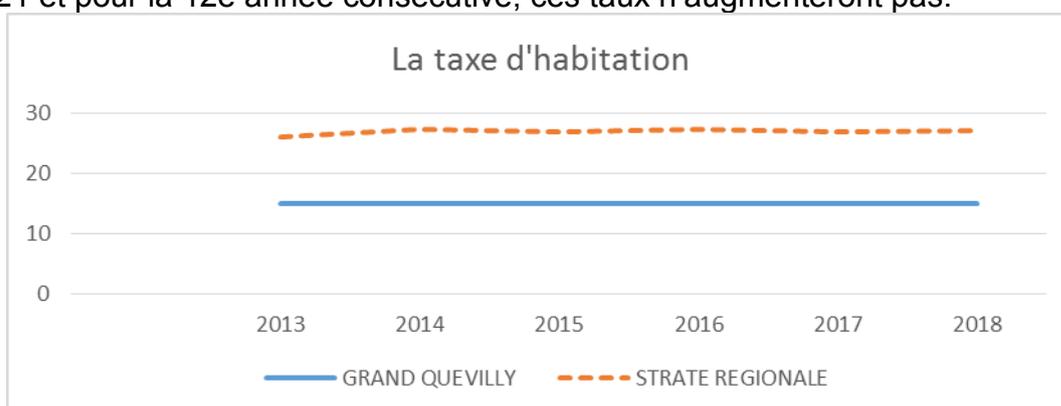
Nature des recettes	2019	Rappel 2018
Produit des impôts communaux	14 388 848.00 €	13 937 271.00 €
Compensations TH/TF	680 371.00 €	641 067.00 €
Dotation Globale de Fonctionnement	7 176 176.00 €	7 194 054.00 €
FNGIR et DCRTP	313 878.00 €	335 095.00 €
Attribution de compensation MRN	7 026 265.00 €	6 981 112.00 €
FPIC	321 561.00 €	319 236.00 €
Fiscalité indirecte communale	1 208 879.75 €	1 171 009.97 €
Autres recettes	4 526 401.19 €	4 956 146.20 €

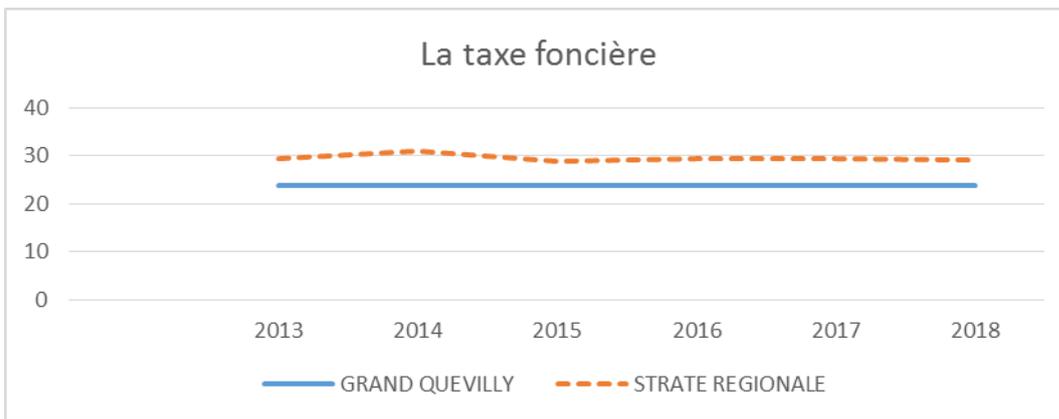
#### • La fiscalité :

L'engagement de l'équipe municipale pour la mandature est de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale est respecté, soit :

- \* Taxe d'habitation : 14,99 %
- \* Taxe foncière sur le bâti : 23,76 %
- \* Taxe foncière sur le non-bâti : 46.33 %

En 2021 et pour la 12e année consécutive, ces taux n'augmenteront pas.





Le produit des impôts pour 2019 se décomposait comme suit :

• taxe d'habitation	• 4 812 005 €
• taxe foncière sur le bâti	• 9 394 587 €
• taxe foncière sur le non bâti	• 55 594 €
• Rôles complémentaires	• 126 662 €
• <b>TOTAL Produit des impôts locaux</b>	• <b>14 388 848 €</b>

Malgré cette neutralisation des taux de l'impôt, l'évolution du produit annuel des impôts est régulière compte tenu de la dynamique des bases (programmes immobiliers, revalorisation annuelle des valeurs locatives).

Pour 2020, le produit prévisionnel s'élève à 14 412 342€.

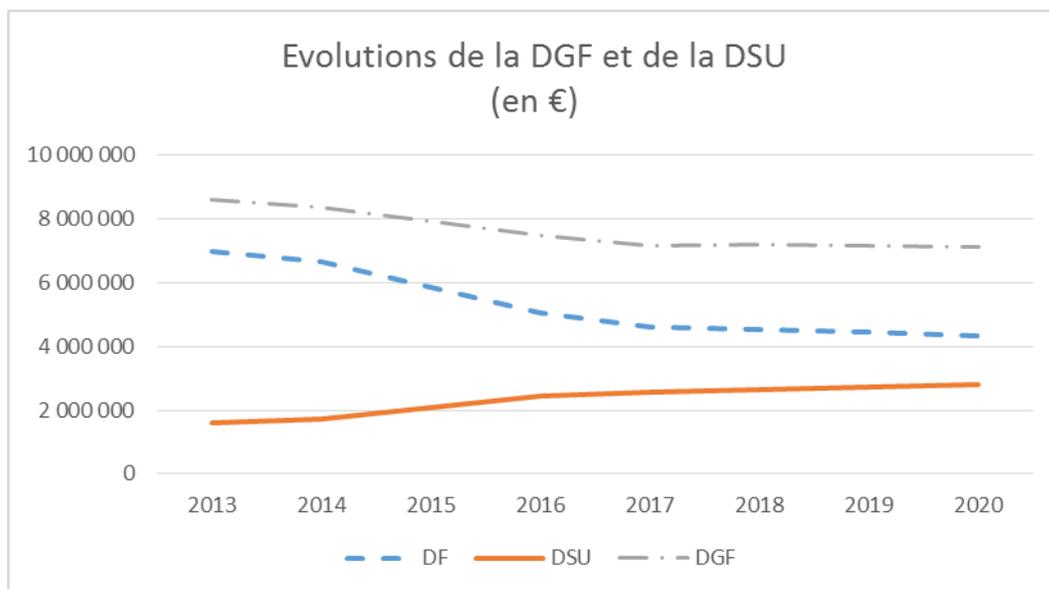


#### • Les dotations de l'Etat :

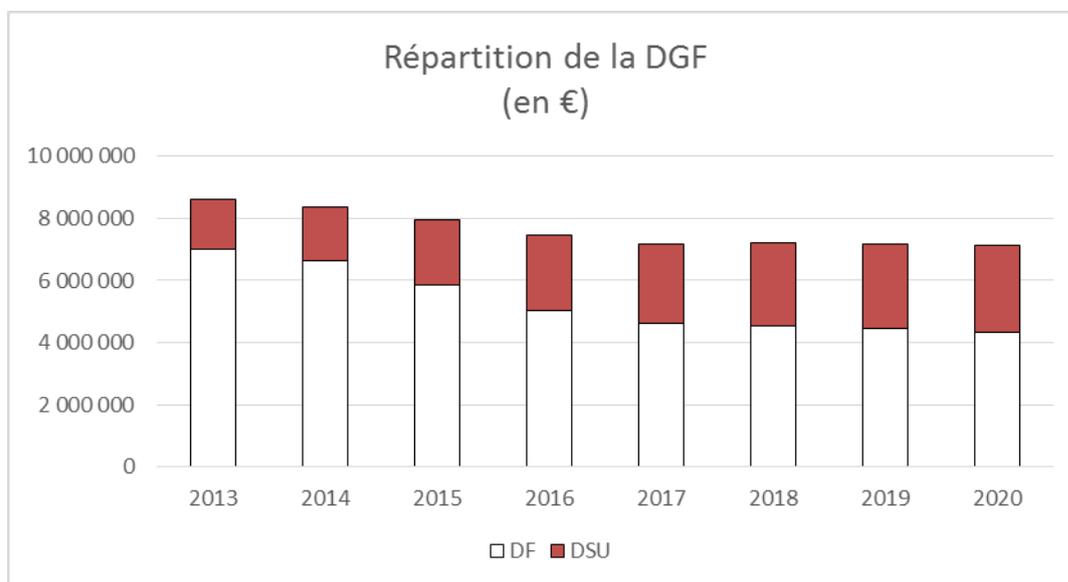
La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales. Elle comporte une part forfaitaire ainsi

qu'une part de péréquation reversée aux collectivités les plus défavorisées, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS).

En 2020, la commune a perçu 4 343 480€ au titre de la DGF part forfaitaire (4 453 649€ en 2018 et 4 540 605€ en 2017) et 2 794 904€ pour la DSU-CS (2 722 527€ en 2018 et 2 653 449€ en 2017), soit un total de 7 138 384€ (7 176 176€ l'an passé). Le montant de la dotation globale est en diminution régulière du fait des décisions du gouvernement. La diminution de la dotation forfaitaire (DF) a partiellement été compensée par une augmentation de la DSU-CS.



On constate néanmoins que le montant total est en diminution régulière.



- **La fiscalité indirecte communale :**

La répartition de son produit pour 2019 était la suivante :

Taxe additionnelle aux droits de mutation	386 062.54
Taxe sur la consommation finale d'électricité	403 954.03
Taxe d'accueil de l'usine VESTA	242 620.46
Taxe locale sur la publicité extérieure	154 739.01
<b>TOTAL</b>	<b>1 187 376.04</b>

- **Les ressources de l'intercommunalité :**

La Métropole Rouen Normandie a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2015 par le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014. Elle regroupe 71 communes et compte 498 822 habitants (référence INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

Celle-ci exerce des compétences élargies en agissant sur :

- Les services publics et d'intérêt général : gestion des transports en commun, des services de l'eau et de l'assainissement, gestion des déchets ménagers, de la distribution de l'énergie et des crématoriums ;
- Le développement économique et l'attractivité du territoire ;
- L'aménagement de l'espace : gestion de la voirie communautaire, de l'éclairage public et d'équipements culturels et sportifs ainsi que leur création. Pilotage des procédures d'urbanisme ;
- Le développement écologique dans le respect des engagements de la COP 21 ;
- Des actions culturelles pour tous en assurant la promotion du territoire et de ses sites touristiques.

Cette création a engendré un transfert de charges et produits entre la Métropole et chacune de ses communes membres. Une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC) en date du 30 novembre 2015 a permis de fixer les montants d'une Attribution de Compensation positive (de la Métropole vers la commune) qui s'élève aux montants suivants :

	Attribution de Compensation	Reprise de dette	Taxe d'aménagement (CLECT du 25/05/2016)	Total
2015	6 171 914.00 €	123 287.00 €		6 295 201.00 €
2016	6 171 914.00 €	113 443.00 €	67 729.00 €	6 353 086.00 €
2017	6 171 914.00 €	103 156.00 €	135 457.00 €	6 410 527.00 €
2018	6 171 914.00 €	92 405.00 €	180 609.00 €	6 444 928.00 €
2019	6 171 914.00 €	81 171.00 €	225 761.00 €	6 478 846.00 €
2020	6 171 914.00 €	69 432.00 €	225 761.00 €	6 467 107.00 €

Cette attribution est complétée par une dotation de solidarité communautaire dans le but de favoriser la péréquation et renforcer la solidarité financière et fiscale entre les communes membres.

En 2017, un critère destiné à renforcer l'aide à l'enseignement artistique a été introduit pour une période de trois ans maintenu en 2020, son montant s'est élevé à 628 589€.

Enfin, une troisième ressource financière en provenance de la Métropole provient du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Mis en place par la Loi de Finances pour 2012, le FPIC est un mécanisme national de péréquation horizontale des ressources fiscales des groupements et de leurs communes.

La Métropole Rouen Normandie a bénéficié pour la première fois du FPIC en 2015, les reversements au bénéfice de la commune étaient les suivants :

ANNEES	MONTANTS
2015	282 518.00 €
2016	356 639.00 €
2017	308 203.00 €
2018	319 236.00 €
2019	321 561.00 €
2020	335 027.00 €

En 2020, le territoire de la Métropole est toujours éligible mais reste proche du seuil d'éligibilité (678<sup>e</sup> place sur 745 communes éligibles) et pourrait donc perdre ultérieurement le bénéfice de ce dispositif tout en restant contributeur.

- **Les autres recettes :**

On notera :

EXERCICE 2019	MONTANTS	Rappel 2018
Remboursements sur salaires	77 279.99 €	292 565.00 €
Produits des services	1 993 280.13 €	1 712 533.73 €
Produits des locations	679 081.38 €	1 089 844.84 €
Participations de la CAF	1 503 329.09 €	1 398 096.73 €
Autres participations (Etat, Région, Dept...)	265 319.05 €	370 592.41 €

Parmi les produits des services, on retiendra :

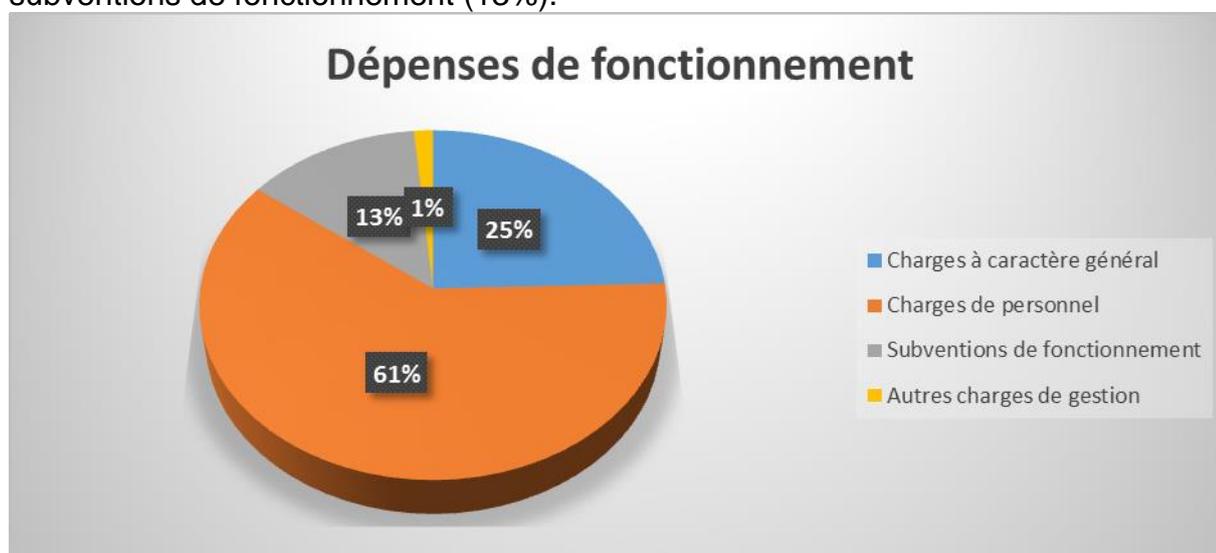
	2019	Rappel 2018
Restauration scolaire	719 745.00 €	718 635.17 €
Crèches - participation des familles	258 130.36 €	282 689.58 €
Centre de loisirs - participation des familles	169 620.50 €	173 140.36 €
Accueil ludo éducatif - participation des familles	151 269.90 €	154 862.65 €
Concessions (cimetière, etc.)	109 572.00 €	81 900.00 €
Autres produits	584 942.37 €	301 305.97 €

Parmi les financeurs, la Caisse d'Allocations Familiales demeure le principal soutien financier de la Ville, toutefois, son volume d'intervention se restreint régulièrement.

	2019	Rappel 2018
Petite enfance	994 768.75 €	929 411.77 €
Contrat Enfance Jeunesse	236 017.11 €	212 305.18 €
Centre de Loisirs, Espace Jeunesse...	153 765.02 €	112 506.96 €
Accompagnement scolaire et péri-scolaire	118 778.21 €	143 872.82 €

## 2- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses courantes de la Ville, pour 2019, comme le montre le tableau suivant, sont consacrées aux charges de personnel (61%), aux charges à caractère général (25%) et aux subventions de fonctionnement (13%).



Le tableau suivant présente sur le long terme, l'évolution de ces différentes dépenses :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges à caractère général	6 925 635	6 016 970	6 821 364	6 297 250	6 920 776	7 400 763
Charges de personnel	18 872 924	18 168 963	17 789 475	18 568 765	18 603 089	18 326 482
Subventions de fonctionnement	4 502 002	4 555 500	4 507 522	4 416 404	3 540 220	3 995 406
Autres charges de gestion	410 148	405 122	389 602	420 855	415 522	433 944
	30 710 709	29 146 555	29 507 963	29 703 274	29 479 607	30 156 594

Ce tableau permet de comparer la situation de la ville par rapport aux statistiques nationales aux autres communes de taille comparable.

Répartitions des charges/habitants en €.	Grand Quevilly	strate nationale 20 000 - 50 000
charges de personnel	706	755
Achats et charges externes	262	281
Charges financières	0	32
Contingents et subventions	140	165

sources: DGCL - comptes individuels des collectivités  
2018

La Municipalité, prenant en compte la stagnation du niveau des recettes, s'est imposée un effort de maîtrise de ses charges à caractère général tout en garantissant un haut niveau de services publics dans tous les domaines : social, éducatif, culturel, jeunesse, environnement et sécurité.

Un effort de recherche d'économie dans la préparation des achats est systématiquement exigé des services municipaux (Règlement interne de la politique d'achat, achats des véhicules auprès de l'UGAP.....).

- **Les subventions de fonctionnement**

Elles sont stabilisées et se répartissent de la façon suivante :

subvention	2019
Centre Communal d'Action Sociale	1 400 000.00 €
DSP Piscine	769 878.57 €
DSP Théâtre	691 652.22 €
Associations sportives	589 244.00 €
Ecole de Musique	436 362.00 €
Amicale du Personnel Communal	32 200.00 €
Autres	76 068.90€
Total	3 995 405.69 €

Des conventions d'objectifs pluriannuelles sont signées avec l'Amicale Laïque Césaire Levillain, l'Amicale laïque Bastié Calmette Salengro, l'EmAG, l'Espadon, le Stade de Grand Quevilly, le Grand Quevilly Football Club, le Judo Club et le Tennis Club. Elles sont complétées annuellement des montants attribués par le Conseil Municipal.

La Municipalité a fait le choix de la gestion déléguée pour l'exploitation de deux équipements municipaux :

- La gestion et l'exploitation en affermage du théâtre C. Dullin et du centre M. Dormoy a été confiée à une association à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006. Elle a été renouvelée au même prestataire pour la période du 30 juin 2017 au 30 juin 2022 après une procédure de mise en concurrence
- La collectivité a mis en place une délégation de service public en affermage pour la gestion du centre nautique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Elle est confiée à un prestataire de droit privé et a été renouvelée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022 après une procédure de mise en concurrence.

### **3- Les données relatives aux ressources humaines**

- **Les effectifs et frais de personnel de la ville :**

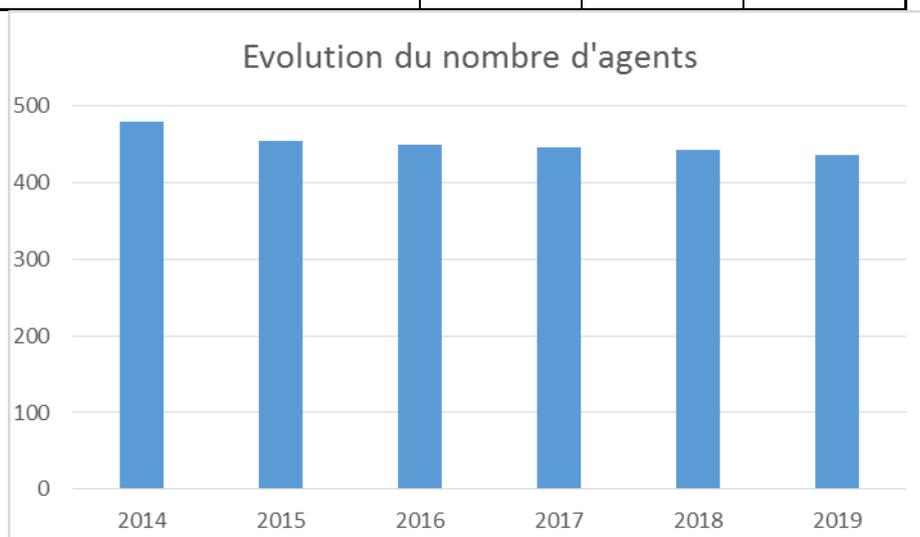
En 2019, on comptait 435 agents permanents et 15 non permanents pour un montant total de frais de personnel de 18 326 482€.

ANNEES	EFFECTIFS		FRAIS DE PERSONNEL
	permanents	non permanents	
2014	479	21	18 872 924.00 €
2015	454	23	18 168 963.00 €
2016	449	17	17 789 475.00 €
2017	445	20	18 568 765.00 €
2018	442	17	18 603 089.00 €
2019	435	15	18 326 482,00 €

- **Structure du personnel :**

En 2019, on dénombre 353 agents en catégorie C, 46 en B et 36 de A.

Au 31/12/....	2016	2017	2018	2019
Catégorie A	30	30	31	36
Catégorie B	55	58	52	46
Catégorie C	364	357	359	353
<b>Total</b>	<b>449</b>	<b>445</b>	<b>442</b>	<b>435</b>



Ils se répartissent de la façon suivante :

339 d'entre eux sont titulaires, 85 contractuels, 10 stagiaires et 1 en détachement.  
344 travaillent à temps plein, 31 à temps partiel et 60 à temps non complet.

Titulaires	389	381	373	362	343	339
Contractuels	72	64	68	70	77	85
Stagiaires	15	6	5	9	19	10
Détachements	3	3	3	4	3	1
Temps plein	365	355	342	344	343	344
Temps partiel	30	26	33	33	38	31
Temps non complet	84	73	74	68	61	60
Permanents	479	454	449	445	442	435
Non permanents	21	23	17	20	17	15

- **Temps de travail et heures supplémentaires :**

Jusqu'au 31 décembre 2018, le temps de travail est en pratique de 1 540 heures au total. Afin de répondre à l'obligation, formulée par la Chambre Régionale des Comptes, de se conformer à la durée légale annuelle de 1 607 heures, le Conseil Municipal a adopté le 14 décembre 2018, un nouveau règlement relatif au temps de travail applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

8 310 heures supplémentaires ont été payées en 2019, année marquée en juin par l'organisation des élections européennes. Ce chiffre est en diminution par rapport à 2017 (10 359 heures).

Le nombre de jours d'absence moyen par agent s'élève à 39,09 jours/agent/an (38,93 jours en 2018), ce qui correspond exactement à la moyenne nationale.

Le nombre d'accidents de travail déclarés est de 44 (40 en activité et 4 sur le trajet). Ce chiffre est en baisse depuis 2017.

Nombre d'accidents du travail déclarés	2016	2017	2018	2019
Accidents en activité	64	70	48	40
Accidents de trajet	3	3	4	4
Total Accidents du travail	67	73	52	44

## **B/ La section d'investissement**

### **1- Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement sont principalement constituées :

- des opérations d'amortissements
- du fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)

	Montants
2014	937 573.69 €
2015	892 751.51 €
2016	942 804.15 €
2017	634 693.75 €
2018	1 392 547.33 €
2019	998 311.23 €

Cette recette correspond à la compensation, à un taux forfaitaire de 16,404% de la T.V.A., dont la Ville s'est acquitté pour ses dépenses d'investissement payées sur l'année n-1.

- Des produits de cession : en 2019, la Ville a conclu la vente de véhicules, d'un terrain, de pavillons et d'un immeuble pour la somme totale de 1 399 716,89 €.

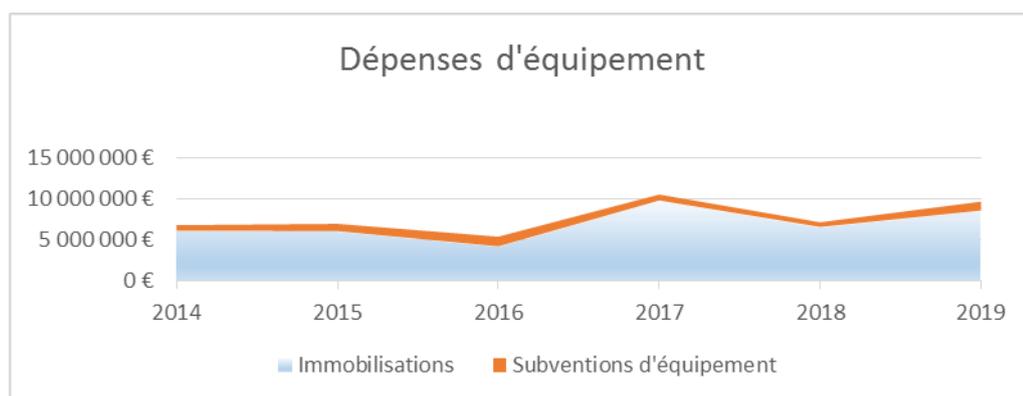
- Des subventions d'équipement : dans ce domaine, on notera la participation de la Métropole par l'intermédiaire du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (F.S.I.C.) allant jusqu'à 25% du coût des projets retenus.

	Projets retenus	Montants attribués
2016	6	259 560.80 €
2017	12	997 297.75 €
2018	10	396 333.68 €
2019	7	840 005.01 €

## 2- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent en 2019 à 9 723 484 €, dont :

	2016	2017	2018	2019
Immobilisations	4 257 223 €	9 866 539 €	6 630 498 €	8 633 406 €
Subventions d'équipement	1 183 539 €	728 635 €	563 348 €	1 090 078 €



Les dépenses d'équipement, d'un montant généralement élevé pour une commune de notre taille, sont la traduction des priorités politiques de la Municipalité.

Elles portent sur l'ensemble des politiques suivantes :

- Le développement de la ville ;
- La sécurité ;
- La culture, le sport et la vie associative ;
- Le cadre de vie et l'environnement ;
- L'éducation et la jeunesse.

La société Quevilly Habitat, bailleur social, participe activement en partenariat avec la Municipalité à l'amélioration de qualité de la vie et de l'environnement des Grand-Quevillais. A ce titre, elle bénéficie du soutien financier de la Ville.

Une convention signée entre les parties le 22 janvier 2019 fixe les conditions dans lesquelles ces subventions sont définitivement acquises.

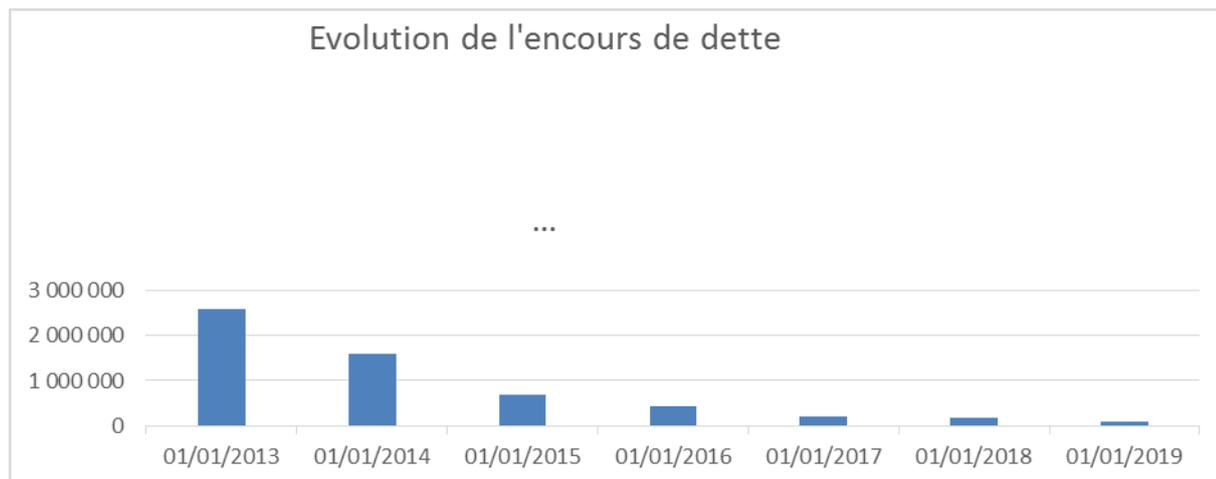
En 2019, le Conseil Municipal a autorisé l'attribution de subventions d'équipement pour les opérations suivantes :

- Réhabilitation de 50 logements « Ravenelles » 150 000,00€
- Halls des immeubles « Puy de Sancy, Silènes » 93 000,00€

- Sous-sols des immeubles « Anémones, Camélias  
Perce-neiges et Silènes » 98 000,00€
- Réhabilitation de 174 logements « Ibis, Cailles, Ducs » 417 600,00€

## C/ La dette

La dette s'élève à 56 385 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit environ 2,17 € par habitant alors que la moyenne nationale est supérieure à 1 000 € pour les communes de la même strate. Ce faible taux de dette est parfaitement sécurisé puisque classifié 1A par la charte Gissler (soit le niveau qui ne présente aucun risque).



## Partie 2 – Les orientations budgétaires pour 2021

### 1. Les priorités politiques de la Municipalité

Pour faire de Grand-Quevilly une ville toujours plus durable, préservée, citoyenne, éducative, solidaire et dynamique, la Municipalité confirme ses priorités telles qu'annoncées pour 2020-2026 dans son « Livre des projets » :

#### Pour une ville durable :

Dans l'histoire de Grand-Quevilly, il y a d'abord eu le Bourg, puis la ville nouvelle et enfin leur modernisation. Il faut maintenant réussir ensemble la ville durable, dans tous les quartiers en complétant les actions déjà engagées.

- **Pour le cadre de vie et le logement :**

En plus des actions déjà en cours pour la réfection des voiries et trottoirs et des espaces comme le Parc Camus, l'animation des quartiers avec notamment de nombreuses opérations de participations citoyennes, le budget 2021 permettra d'engager les réalisations de plusieurs nouveaux projets comme la création de caniparcs et le lancement de la phase 3 du quartier Matisse.

- **Pour l'environnement, la biodiversité et les mobilités :**

La Ville poursuit aussi ses actions durables (gestion raisonnée des espaces naturels, intégration des animaux et de la nature dans la ville), ses actions liées à l'entretien des espaces publics et aux mobilités propres.

En parallèle, le Budget 2021 permettra de travailler sur la végétalisation des cours d'école, la poursuite de notre engagement dans le Label Cit'ergie et le plan d'actions de notre candidature comme Territoire engagé pour la Nature.

En plus du travail engagé avec la Métropole pour faciliter les mobilités (desserte en bus de l'ABC, gratuité des transports en commun le samedi, aménagements nécessaires à la sécurité routière), une aide au permis de conduire sous condition de ressources et de contrepartie sera créée.

**Pour une ville préservée :**

Grand Quevilly est pour ses habitants à la fois un lieu et un lien. Il faut en prendre soin en agissant pour la sécurité, la propreté et la proximité.

- **Pour la sécurité**

La protection et la sécurité passent par la présence des agents dans chaque quartier. Les amplitudes des plannings de l'équipe de police municipale seront étendues les matins, soirs et week-ends. L'équipe sera complétée par une brigade canine avec deux maîtres chien.

La mise en service du Centre de Surveillance Urbaine permettra d'installer des caméras supplémentaires et d'amplifier la vidéo-protection.

Les Opérations tranquillité seniors seront multipliées et ouvertes aux familles et aidants.

- **Pour la propreté**

La politique de propreté sera renforcée grâce notamment aux Indicateurs Objectifs créés par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine à laquelle nous avons adhéré et la création d'une Brigade de Propreté. Des opérations de ramassage participatif comme celle organisée avec succès le 20 septembre dernier seront renforcées tout en travaillant sur la mise en place d'un plan mégots pour mieux réduire et trier ces déchets.

- **Pour la sécurité civile et les risques industriels**

Une attention particulière sera portée au suivi des risques industriels afin de développer une culture locale du risque. La mise en place de la réserve communale solidaire, rassemblant des habitants volontaires, formés et prêts à intervenir en cas de sinistre majeur constituera un point fort de l'action municipale, de même qu'un partenariat renforcé avec tous les sites Seveso installés sur la commune.

- **Pour le développement économique, les commerces et services de proximité :**

Cette compétence, même si elle relève en grande partie de la Métropole, doit prendre sa place entière dans nos actions municipales. La cellule de veille économique et sociale avec les acteurs économiques, syndicaux et sociaux permettra de suivre l'évolution de notre tissu local et de l'emploi. La création d'un poste de chargé de mission dédié à ces actions permettra de renforcer l'attractivité économique de la ville, la dynamisation de ses places commerçantes et d'augmenter les capacités d'emploi.

**Pour une ville citoyenne :**

La Municipalité de Grand-Quevilly a toujours dit ce qu'elle ferait et fait ce qu'elle avait dit. Nous voulons préserver ce sérieux dans la gestion de la Ville tout en développant la participation citoyenne.

- **Pour la participation citoyenne**

La création des conseils de quartier favorisera les échanges réguliers avec les élus, la gestion de budgets participatif et la mise en œuvre d'actions concrètes par les habitants volontaires. La création d'un poste de chargé de mission dédié à ces actions permettra de concrétiser cet engagement.

- **Pour les finances**

La gestion maîtrisée des finances publiques est un cap que nous tiendrons en maintenant le gel de la taxe foncière comme depuis plus de 10 ans et pour toute la durée du mandat et en privilégiant les investissements qui réduisent les coûts.

La mise en place d'une tarification juste des services municipaux permettra de mieux prendre en compte les situations des familles.

- **Pour l'égalité femmes- hommes**

La concrétisation d'un nouveau plan d'actions sera engagée avec, dès le mois prochain, un premier rendez-vous citoyen pour lutter contre la précarité menstruelle et faciliter l'accès de toutes aux protections hygiéniques donc à la dignité et à la vie sociale.

- **Pour les services municipaux**

Formation des agents, personnalisation des cérémonies, achats éco-responsables seront des actions à conforter dès 2021.

De même plusieurs parcs et bâtiments municipaux seront ouverts en accès wifi libre.

### **Pour une ville éducative :**

L'éducation est une priorité de toujours à Grand-Quevilly pour préparer l'avenir. Elle couvre un vaste champ, de l'enfance à l'adolescence, en passant par les écoles.

- **Pour l'enfance :**

Les actions en faveur du baby-sitting seront pérennisées et complétées par une offre de handi-sitting pour garder les enfants en situation de handicap.

Au début de l'année 2021, des tables à langer seront installées à l'hôtel de ville, la Grange, au centre Marx Dormoy, aux Bains douches et au théâtre Dullin.

Un plan de création, rénovation et de sécurisation sera défini pour les aires de jeux pour les enfants dans tous les quartiers.

- **Pour l'éducation :**

A ce titre, la Ville veille à proposer à tous les élèves une scolarité de qualité (équipements informatiques, espace numérique de travail, soutien aux coopératives et aux projets d'école, dispositifs « journée au musée » et « journée à la ferme », accueils ludo-éducatifs). En 2021, une réflexion débutera autour de la création du Conseil de Réussite Educative Municipale rassemblant les partenaires de l'éducation au sein d'une même instance de concertation : enseignants, parents d'élèves, Ville, DDEN et associations. De même nous engagerons avec les représentants du personnel la négociation prévue par la loi d'août 2019 pour un accueil minimum en cas de grève dans les restaurants scolaires et accueils ludo éducatifs.

Après avoir généralisé les selfs dans les écoles élémentaires, nous poursuivrons les restructurations de certains restaurants scolaires comme ceux des écoles Jean Zay et Henri Ribière. Le plan pluriannuel d'investissement dans les écoles sera poursuivi avec l'achèvement des travaux des écoles maternelles et primaires Levillain et l'engagement de la rénovation complète et éco-responsable de l'école maternelle Perrault.

### - **Pour la jeunesse :**

Les dispositifs de la Ville en faveur de la jeunesse (« Ville Amie des enfants » avec l'UNICEF, Relais Partenaires Jeunes dorénavant sans le soutien de la CAF, Quevilly Etudes Secondaires et Supérieures) seront poursuivis. Les actions d'animation et de prévention santé auprès du jeune public seront maintenues. Les conseils des jeunes et des Ados Citoyens poursuivront leurs actions visant à développer leur participation à la citoyenneté. La rénovation du skate-parc de la plaine Léon Blum débutera ainsi que la réflexion sur la réhabilitation des camaraderies du centre de loisirs.

### **Pour une ville solidaire :**

La solidarité est dans l'ADN de Grand-Quevilly. Elle permet d'apporter une réponse provisoire ou durable aux difficultés de la vie.

### - **Dans le domaine de l'emploi :**

Nous allons engager la réflexion sur le devenir du site Allorge en privilégiant l'accueil d'emplois tertiaires tout comme dans les anciens locaux du collège Texcier avec un nouveau projet du GRETA.

La Ville mettra en place une politique volontariste pour l'emploi des jeunes dans ses services et lancera dès l'été 2021 le dispositif Quevilly Job permettant d'offrir à des jeunes de 16 à 20 ans une première expérience professionnelle en mairie.

### - **Pour les Seniors**

Cela se traduit notamment par les actions du CCAS en faveur des seniors (label Ville amie des Aînés) et des personnes les plus fragiles.

Durant les prochains mois, la Ville proposera de nouveaux dispositifs spécialement conçus pour les Seniors : visites de convivialité par des jeunes en service civique pour lutter contre l'isolement, lancement d'une application numérique d'entraide bénévole.

Les études pour accueillir une résidence autonomie intermédiaire entre le domicile et l'EHPAD, à des prix abordables, seront menées.

### - **Pour le handicap**

La Ville améliorera la mise en accessibilité des bâtiments municipaux. La réflexion pour un forum Handi Quevilly sera lancée, à destination de tous les habitants, avec les associations qui accompagnent les personnes en situation de handicap et leurs proches.

### - **Pour la Santé :**

La Municipalité poursuivra les actions de prévention-santé et encouragera le sport-santé. Elle veillera aussi à initier un plan de lutte contre les addictions.

### **Pour une ville dynamique :**

Grand Quevilly est reconnue pour la diversité de son offre culturelle, sportive et associative. Elle a aussi amplifié son ouverture au monde. Ces orientations sont confirmées.

### - **Pour le sport :**

En plus de mener à bien les chantiers en cours aux stades Delaune et du Chêne à Leu, d'achever la rénovation intérieure du gymnase Tabarly, une programmation pluriannuelle des investissements sportifs nous permettra de nous projeter dans l'avenir proche avec méthode. Cette année, nous ferons vivre notre Label « Terre de jeux 2024 » en y associant les habitants.

### - **Pour la culture :**

La pandémie nous incite à délocaliser la culture dans les quartiers et travailler à l'évolution des Bakayades.

La réfection de l'esplanade du théâtre sera parachevée et la rénovation du théâtre Dullin de manière co-responsable sera engagée.

- **Pour les associations :**

Un plan d'action sera établi pour libérer de nouveaux locaux pour les activités associatives, en travaillant sur des mutualisations, des rénovations et des créations (comme dans les locaux de l'ancienne poste avenue Blum). Un travail est entamé aussi pour conditionner l'évolution des subventions associatives à des critères connus de toutes dans le cadre de conventions avec la Ville.

2021 annoncera la création du Pass Quevilly Loisirs ouvrant à tous les habitants l'accès à un tarif associatif grand-quevillais, à une aide de la Ville sous condition de ressources et à des événements sportifs ou culturels.

## **2. La traduction des priorités politiques en orientations budgétaires pour 2021**

La préparation budgétaire 2021 se poursuit en reconduisant la stabilité des taux de fiscalité, toujours à un niveau nettement inférieur à la moyenne des villes de même taille.

Par ailleurs, certaines recettes de fonctionnement font l'objet d'hypothèses détaillées ci-dessous, dans la mesure où le débat parlementaire sur la loi de finances 2021 n'est pas encore entamé.

- **La section de fonctionnement**

o **Les recettes de fonctionnement**

La préparation du budget municipal intervient dans un contexte de faible augmentation des recettes. Si le produit de la fiscalité directe locale poursuit sa progression du fait de la vitalité des bases, la progression des dotations de l'Etat est maintenant stoppée.

Les conséquences pour 2021 pourraient être les suivantes :

- ➔ La Dotation Globale et Forfaitaire ainsi que la Dotation de Solidarité Urbaine au global demeureront stables ;
- ➔ Le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal, mécanisme de péréquation national entre intercommunalités, devrait permettre une recette de plus de 300 000 € ;
- ➔ L'Attribution de Compensation Communautaire restera stable en l'absence de nouveaux transferts de compétence vers la Métropole Rouen Normandie ;
- ➔ La Dotation de Solidarité Communautaire ne connaîtra pas de grande variation.

o **Les dépenses de fonctionnement**

Ces dépenses traduisent les priorités politiques de la majorité municipale comme cela a été rappelé auparavant.

Les charges à caractère général (achats de prestations et fournitures) resteront maîtrisées grâce à la poursuite du processus de dématérialisation et au développement de procédures en ligne.

Enfin les charges de personnel resteront maîtrisées. Ceci est le résultat d'une gestion prévisionnelle rigoureuse des effectifs et de la masse salariale, qui permet par ailleurs des recrutements prioritaires (sécurité, propreté, participation citoyenne, emploi, etc.).

## - **La section d'investissement**

La Ville s'est fixée des règles indicatives prudentielles pour le financement de ses investissements. Il s'agit de garantir un niveau d'autofinancement maximum et de limiter le recours à l'emprunt à moins de 30%.

### **a. Les recettes d'investissement**

L'autofinancement auquel s'ajoutent le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et des recettes importantes attendues du Fonds de Soutien aux Investissements des Communes (FSIC) mis en place par la Métropole Rouen Normandie permettront de financer une section d'investissement dans une proportion sans doute inférieure à celle de l'année précédente mais qui restera élevée par rapport aux communes de même taille.

### **b. Les dépenses d'investissement**

Les investissements 2021 traduiront les priorités politiques de la Municipalité et honoreront les engagements pris en 2020, qui sont d'ores et déjà lancés.

Un niveau cible de 6 millions d'€ de propositions, pour l'ensemble des services est envisagé. Les propositions de recettes afférentes à l'investissement (ventes de maisons, terrains, ...) définiront les marges de manœuvre possibles.

La préparation d'un Plan Pluriannuel d'Investissement, des plans pluriannuels d'investissement des équipements sportifs et scolaires, l'initiation d'un Schéma Directeur Immobilier (SDI) du patrimoine communal avec la participation de l'ADEME viendront compléter la définition de notre politique d'investissement.

## **Conclusion**

La situation budgétaire en 2021 est le fruit des efforts de gestion et de prévision engagés par la Ville pendant les mandats précédents.

Les dépenses sont stabilisées et la masse salariale maîtrisée.

Au niveau de l'investissement, sans remettre en cause l'excellente situation financière de la commune, 2021 verra la réalisation de gros chantiers dans les écoles et les équipements sportifs et le lancement de plusieurs grands projets prévus.

L'action de la Municipalité traduit ses priorités politiques et ses engagements. Ce travail s'inscrit dans un souci permanent de maintenir les équilibres financiers et préserver les marges de manœuvre futures.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le Conseil Municipal prend acte :

1. De la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2021,
2. De la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2021 organisé en son sein.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Pour le Maire,

L'Adjointe Déléguée,

C. DUNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave FLAUBERT, 76000 ROUEN dans les deux mois suivant sa notification ou le début de son affichage.

Accusé de réception en préfecture  
076-217603224-20201012-1210202014-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2020  
Date de réception préfecture : 16/10/2020